



CCI CÔTE-D'OR
Dijon Métropole



Explorer un métier
pour bien s'orienter



MINI-STAGE DÉCOUVERTE

Pour quoi faire ?

Pour découvrir un métier en immersion dans le monde professionnel

Combien de temps ?

1 à 5 jours maximum par stage

Pour qui ? Quand ?

- Collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et lycéens, pendant les vacances scolaires
- Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral

Que voudrais-tu faire comme métier



Face à la multitude de choix possibles... pas facile de répondre à cette question !

Si tu hésites, **le mini-stage découverte est la solution**. C'est l'occasion de :

- te familiariser avec le monde du travail
- découvrir les métiers qui t'intéressent
- te faire connaître d'un employeur pour un futur contrat en alternance...

QUELLE EST LA DÉMARCHE?



1. Retirer une convention de stage auprès de la CCI (coordonnées ci-dessous)
2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e)
3. Faire signer la convention de stage à l'entreprise et à tes parents en 3 exemplaires. La signature des parents est obligatoire, si tu es mineur(e)
4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir
5. Envoyer la convention à la CCI par courrier (en 3 exemplaires) ou par mail

CONTACT



CCI Côte-d'Or Dijon Métropole
Pôle Orientation-Apprentissage
Place des Nations Unies - BP 17440
21074 Dijon Cedex



03 80 65 92 53



apprentissage@cci21.fr

www.cotedor.cci.fr



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds social européen (FSE)

